



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Département de l'économie et de la formation  
Service de l'industrie, du commerce et du travail

Departement für Volkswirtschaft und Bildung  
Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit

## La situation sur le marché du travail valaisan

# RAPPORT ANNUEL 2022

*Marché du travail  
Main-d'œuvre étrangère  
Placement public  
Mesures du marché du travail  
Collaboration interinstitutionnelle*



## TABLE DES MATIÈRES

1. Objectifs du Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) .....	3
2. Organisation du SICT .....	3
3. L'année 2022 en bref .....	4
4. Perspectives et défis 2023 .....	5
5. Observation du marché du travail .....	6
Evolution du chômage	
Evolution de l'emploi	
Evolution de la conjoncture et perspectives	
Main-d'œuvre étrangère	
Travail intérimaire	
6. Dispositif valaisan de lutte contre le chômage .....	8
Efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage	
Offices régionaux de placement (ORP)	
Mesures de réinsertion sur le marché du travail (MMT)	
Examen de l'aptitude au placement – Traitement des oppositions	
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) – Indemnités en cas d'intempéries (INTEMP)	
Collaboration interinstitutionnelle (CII)	
7. Informations complémentaires .....	13
Dépenses et financements	
Publications	
Interventions parlementaires	
Adresses utiles	
Abréviations	

### Personne de contact

Peter Kalbermatten, Chef de service, Tél. 027 606 73 05,  
[peter.kalbermatten@admin.vs.ch](mailto:peter.kalbermatten@admin.vs.ch)

### Publication

Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais (SICT)  
Av. du Midi 7, 1950 Sion, [sict-diha@admin.vs.ch](mailto:sict-diha@admin.vs.ch), [www.vs.ch/sict](http://www.vs.ch/sict)

### Internet

La publication est disponible sur le site [www.vs.ch/sict](http://www.vs.ch/sict), à la rubrique:  
Marché du travail/Chômage > Statistiques et publications > Rapport annuel

### Copyright

© SICT Reproduction autorisée en mentionnant la source

Le genre masculin est utilisé comme générique dans le but de ne pas alourdir le texte.

## 1. OBJECTIFS DU SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

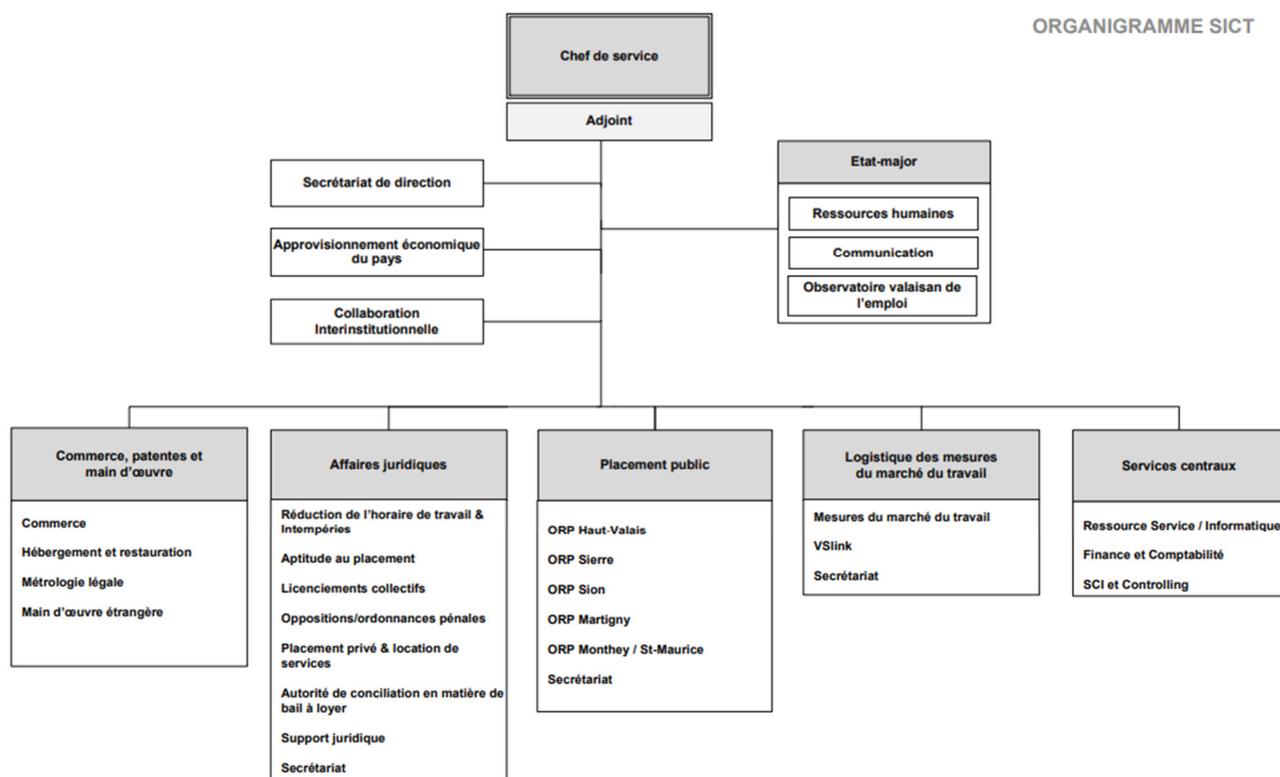
### Objectifs politiques : « Marché du travail équilibré et régulation économique »

Conduire une politique de l'emploi tendant vers l'équilibre du marché du travail et assurer la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation des activités économiques.

### Sous-objectifs politiques « Emploi et marché du travail »

- 1 Prévenir le chômage imminent et lutter contre le chômage existant.
- 2 Adapter les mesures du marché du travail et les structures des Offices régionaux de placement (ORP) aux variations budgétaires de la Confédération.
- 3 Concilier les attentes de l'économie en main-d'œuvre compétente et la lutte contre le chômage dans le cadre de l'octroi des autorisations de travail.
- 4 Soutenir la commission tripartite dans son observation du marché du travail en vue de prévenir, constater et prendre des mesures concrètes contre les situations de sous-enchères salariales.
- 5 Mettre en place les conditions optimales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs (Assurance-chômage AC - Assurance-Invalidité AI - Aide sociale - Formation professionnelle - Addiction VS - SUVA) bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion professionnelle et sociale adéquate, coordonnée et efficiente.

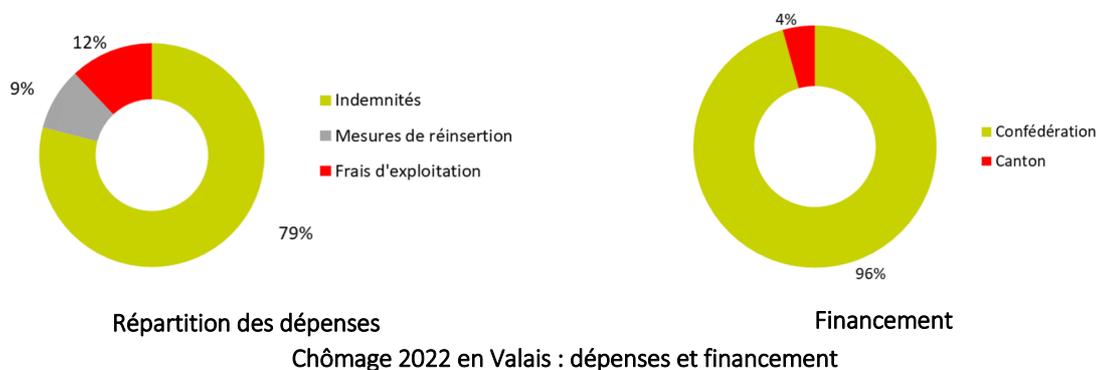
## 2. ORGANISATION DU SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL



### 3. L'ANNÉE 2022 EN BREF

		Différence annuelle	
<b>+4.3%</b>	augmentation du produit intérieur brut (PIB) cantonal		
<b>2.3%</b>	taux de chômage cantonal		-0.9 pt
<b>4'111</b>	chômeurs <sup>1</sup> en moyenne mensuelle	-1'644	-28.6%
<b>7'054</b>	demandeurs d'emplois <sup>2</sup> en moyenne mensuelle	-2'352	-25.0%
<b>61'487</b>	entretiens de conseil menés par les conseillers des ORP	-16'286	-20.9%
<b>12'615</b>	participants à une mesure fédérale de réinsertion	2'762	28.0%
<b>18'402</b>	nouvelles inscriptions au chômage	-2'859	-12.3%
<b>81</b>	situations annoncées au bureau CII	-12	-12.9%
<b>569</b>	oppositions déposées auprès du SICT	-237	-29.4%

### Chômage 2022 en Valais : récapitulation des dépenses et financement



### Faits Marquants de l'Année 2022

#### Journée cantonale de la collaboration interinstitutionnelle (CII)

Le 29 septembre 2022 a eu lieu à Brig, à la SimplonHalle, la journée cantonale de la CII Valais. Sur le thème des enjeux éthiques liés à la posture d'accompagnement dans un contexte d'aide et contrainte, cette manifestation a accueilli plus de 310 personnes provenant des offices régionaux de placement, des offices AI, des centres médico-sociaux, de l'office de l'asile, de l'office d'orientation

et du service de la formation professionnelle. Elle a favorisé le réseautage, les échanges et la connaissance mutuelle.

Plus d'informations se trouvent sur le site de la CII Valais ([www.vs.ch/cii](http://www.vs.ch/cii)) avec notamment les documents en lien avec cette journée.

#### Baisse du chômage

Si l'économie dans son ensemble a souffert des conséquences de la pandémie de COVID-19, elle a poursuivi sa croissance en 2022, ce qui a eu un fort

impact sur le marché du travail et la baisse du nombre de demandeurs d'emploi. Si le conflit russo-ukrainien a créé beaucoup d'incertitudes, notamment en lien

<sup>1</sup> Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement (ORP), qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

<sup>2</sup> Tous les demandeurs d'emploi, chômeurs et non-chômeurs, inscrits aux ORP et cherchant un emploi. Nous entendons par demandeurs d'emploi non-chômeurs les demandeurs d'emploi qui sont inscrits aux ORP cependant qui, à la différence des chômeurs, ne sont pas immédiatement disponibles pour placement ou ont un emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi non-chômeurs correspond à la différence entre le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés et celui des chômeurs. Ils sont classés dans les quatre sous-catégories suivantes : nombre de personnes en programme d'emploi temporaire, en programme de reconversion et de perfectionnement, en gain intermédiaire et autres demandeurs d'emploi non-chômeurs.

avec l'approvisionnement en matières premières et le risque de pénurie d'électricité, force est de constater que ces éléments n'ont pas inversé la tendance positive de l'évolution du marché du travail valaisan qui a permis de faire passer le nombre de chômeurs, en moyenne annuelle, de 5'755 en 2021 à

4'111 en 2022 et le nombre de demandeurs d'emploi de 9'406 en 2021 à 7'054 en 2022.

### Main-d'œuvre étrangère

La guerre en Ukraine a conduit de nombreuses personnes à fuir à travers l'Europe et notamment vers la Suisse. Pour faire face à cet afflux, le Conseil fédéral a décidé d'octroyer un statut de protection aux ressortissants ukrainiens. Ainsi, elles ont pu, dès l'obtention de ce statut, travailler en Suisse sous réserve de l'obtention d'un permis de travail. Grâce à une procédure simplifiée mise en place par le SICT en

partenariat avec le Service de l'action sociale et le Service de la population et des migrations, ce sont 277 autorisations de travail qui ont pu être délivrées durant l'année. Lors de l'analyse de ces dossiers, une attention particulière est portée sur les salaires offerts par les employeurs à cette catégorie particulière de migrants.

## 4. PERSPECTIVES ET DÉFIS 2023

### Baisse du chômage et adaptation des structures

Les prévisions en terme de nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès des ORP sont réjouissantes. Le taux de chômage n'a plus été aussi bas depuis de nombreuses années. Par contre, cette baisse a des conséquences financières importantes sur notre Service, puisque nous devons adapter notre structure à l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi. Plusieurs mesures ont déjà été prises depuis 2021 et se poursuivront en 2023, notamment le non-

remplacement des départs naturels dans les ORP, le prêt de personnel à d'autres Services de l'Etat, la prise de congés non payés de même que la non-reconduction de plusieurs contrats de durée déterminée. Notre objectif est de pouvoir conserver au maximum les compétences de nos collaborateurs tout en respectant les contraintes budgétaires liées à la diminution du nombre de demandeurs d'emploi..

### Système de management qualité (SMQ)

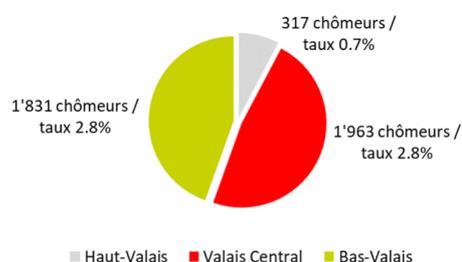
La variété des missions du SICT a généré un système complexe et un nombre important de processus, procédures et instructions. Afin de maîtriser cette complexité et d'améliorer son efficacité, le Service travaille à la mise sur pied d'un système de management de la qualité cohérent qui doit aboutir à une certification ISO 9001/2015. Une fois en place, ce SMQ permettra notamment de pérenniser les

expériences et les compétences développées au fil de la vie du Service, d'harmoniser les pratiques et de développer les tableaux de bord nécessaires pour mener à bien nos missions. Pour ce faire, nous pouvons nous appuyer sur le logiciel « Optimiso », spécialement dédié à la qualité et qui a déjà pu démontrer toute son utilité notamment dans le domaine des mesures du marché du travail.

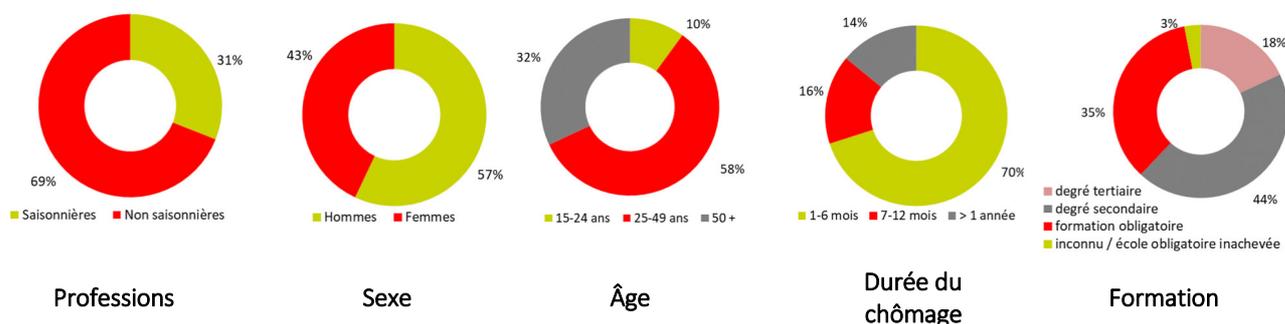
## 5. OBSERVATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

### Évolution du chômage

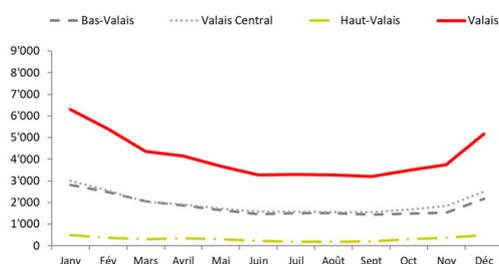
	2022	Diff. annuelle
Taux de chômage <sup>3</sup> Suisse	2.2%	-0.8 pt
<b>Taux de chômage Valais</b>	<b>2.3%</b>	<b>-0.9 pt</b>
Nombre de chômeurs Suisse	99'577	-38'037
<b>Nombre de chômeurs Valais</b>	<b>4'111</b>	<b>-1'644</b>
	2023	
Prévision taux de chômage CH	2.0%	-0.2 pt
<b>Prévision taux de chômage VS</b>	<b>2.1%</b>	<b>-0.2 pt</b>



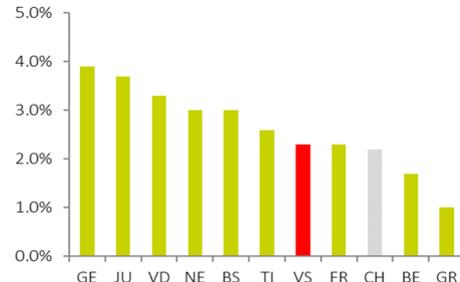
### Chômage par régions



### Profils des demandeurs d'emploi

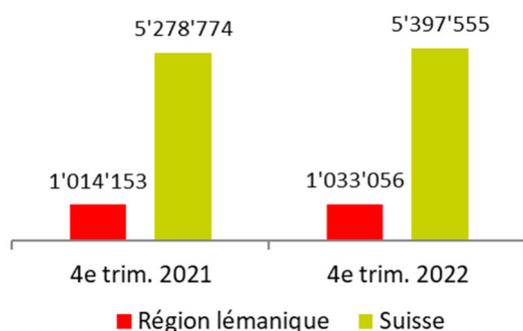


Évolution mensuelle du nombre de chômeurs



Quelques taux de chômage cantonaux

### Évolution de l'emploi



**Suisse.** Le nombre d'emplois en Suisse a augmenté de 2.3% au 4<sup>e</sup> trimestre 2022 par rapport à 2021 (secteur secondaire +2.3%/secteur tertiaire +2.2%).

**Valais.** Le PIB valaisan a fortement augmenté en 2022 et on estime que l'évolution du nombre d'emplois en équivalent plein temps (EPT) a suivi cette tendance à la hausse (env. +2.6% d'EPT). Il n'y a pas de données plus détaillées sur l'emploi pour le canton du Valais. Elles sont agrégées par grandes régions par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). La région lémanique a enregistré une augmentation de 3.3% (secteur secondaire +0.3%/secteur tertiaire +1.6%).

<sup>3</sup> Le taux de chômage annuel se calcule en divisant le nombre de chômeurs inscrits en moyenne annuelle de la région concernée par le nombre de personnes actives de la région concernée selon le dernier recensement de la population active.

## Évolution de la conjoncture et perspectives

	2021	2022	Prévision 2023
Évolution du PIB suisse	+3.9%	+2.0%	+1.0%
Évolution du PIB valaisan	+7.2%	+4.3%	+0.9%

**Suisse.** Selon le Groupe d'experts de la Confédération, le **PIB suisse a augmenté de 2.0% en 2022**. La croissance de l'économie est due à la reprise après la pandémie du COVID-19 mais, elle a dû faire face à une situation tendue, notamment en matière d'approvisionnement énergétique et du contexte géopolitique tendu.

Pour 2023, **la croissance du PIB est estimée à 1.0%**. Celle-ci serait donc faible, mais l'économie suisse n'entrerait pas en récession.

**Valais.** Selon la Banque cantonale du Valais, le **PIB cantonal a augmenté de 4.3%** en 2022. Cette évolution positive est supérieure à la moyenne suisse. Le retour à la normale de l'activité économique a généré des répercussions positives au niveau de l'emploi.

Pour l'année 2023, les prévisions demeurent optimistes et l'institut BAK Economics anticipe **une croissance du PIB cantonal de 0.9%**. La reprise post-pandémique continue d'influencer positivement l'ensemble des secteurs d'activité.

## Main-d'œuvre étrangère

*Le SICT délivre les autorisations de travail à la main-d'œuvre étrangère. Il pratique une politique d'attribution des permis visant à répondre au mieux aux besoins du marché du travail valaisan.*

Activité auprès d'un employeur suisse	2021	2022	Diff. annuelle
Ressortissants UE 27/AELE : annonces (activités < 3 mois)	10'896	14'177	3'281
Ressortissants de pays tiers :			
- autorisations > 4 mois	28	44	16
- autorisations courte durée contingentées	72	119	47
- autorisations à l'année	79	85	6
- Domaine de l'asile : autorisations	36	50	14
- Personnes à protéger (Permis S) : autorisations	-	277	277

**Recrutement dans l'UE 27 et l'AELE.** Les ressortissants de ces pays bénéficient d'une liberté totale de circulation grâce à l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). La situation post COVID-19 a impliqué une très forte demande sur le marché de l'emploi, avec une augmentation marquée des procédures d'annonce. Les ressortissants croates bénéficient quant à eux de la libre circulation complète depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Recrutement dans les pays tiers.** Les besoins accrus de spécialistes dans certaines branches d'activité (par

ex. industrie chimique et pharmaceutique) ont provoqué une hausse des permis.

**Recrutement dans le domaine de l'asile.** Les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés reconnus bénéficient d'un accès facilité au marché du travail. Le contexte géopolitique lié à l'Ukraine a conduit à la mise en place d'un régime d'exception par le biais du statut « personnes à protéger – permis S ». Conformément aux directives fédérales, une autorisation de travail doit être délivrée pour chaque prise d'emploi.

## Travail intérimaire

Le SICT est chargé de l'octroi des autorisations de pratiquer le placement de personnel et la location de services. Il exerce également la surveillance des entreprises de placement de personnel et/ou de location de services.

	2021	2022	Diff. annuelle
Nombre d'heures louées (en milliers)	6'543'483	7'233'662	+10.5%
Nombre de personnes engagées	12'965	14'142	+9.1%

## Observatoire valaisan de l'emploi (OVE)

L'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) offre un portrait qualitatif du marché du travail en Valais, sous la forme de publications thématiques. Il fournit également des données quantitatives sur le marché du travail valaisan. Il réalise des enquêtes sur les salaires pour la Commission tripartite cantonale valaisanne « Travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir » (CTVS) et collabore également avec l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE).

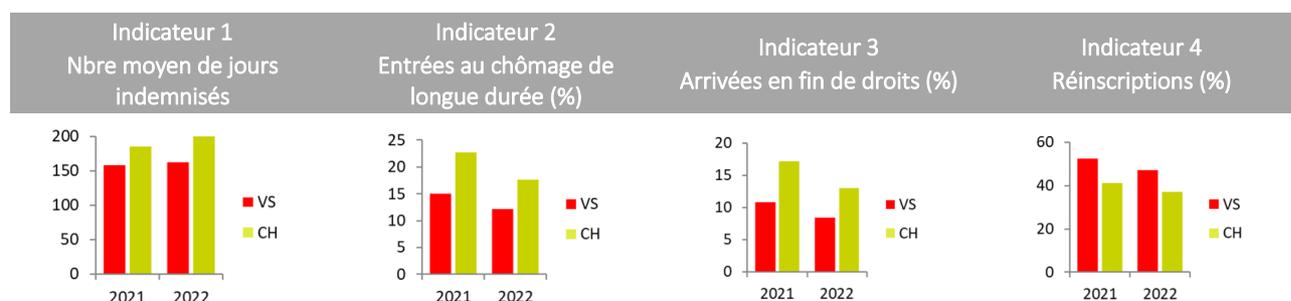
L'OVE a débuté, sur mandat de la CTVS, l'enquête concernant les pratiques salariales des structures d'accueil de la petite enfance du canton. L'OVE a récolté les données nécessaires à l'évaluation des salaires dans ce domaine.

L'OVE, sur mandat de la Direction du SICT, a également initié une réflexion sur le bas niveau de chômage et la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction en Valais.

## 6. DISPOSITIF VALAISAN DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

### L'efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage

L'objectif du dispositif valaisan de lutte contre le chômage est la prise en charge rapide des personnes en recherche d'emploi en vue de leur retour durable sur le premier marché du travail. Une importance particulière est accordée aux contacts avec les entreprises.



Les indicateurs de résultat 2021-2022

Le dispositif valaisan de lutte contre le chômage est très performant selon les quatre indicateurs de résultats mesurés par le Secrétariat d'État à

l'économie (SECO). En effet, les résultats du Valais sont largement supérieurs à la moyenne suisse pour les indicateurs 1 à 4.

## Offices régionaux de placement (ORP)

Les offices régionaux de placement (ORP) sont des centres de prestations spécialisés, qui soutiennent aussi bien les demandeurs d'emploi dans leurs recherches d'emploi que les employeurs dans leurs recherches de candidats. Le Valais compte cinq offices régionaux de placement : Monthey-St Maurice, Martigny, Sion, Sierre et Brigue.

	2021	2022	Différence annuelle
Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel (CH : 86.7 ; -17.1%)	111.8	88.3	-21.0%
Inscriptions au chômage	20'991	18'402	-12.3%
Entretiens de conseil et de contrôle	77'878	61'487	-21.0%
Participants aux journées d'information	1'806	4'883	+170.4%
Acquisition de places vacantes	24'521	28'057	+14.4%
Placements et assignations à des gains intermédiaires	1'682	1'481	-12.0%

### Activités au service des demandeurs d'emploi

Après une forte baisse en 2021, la moyenne annuelle de dossiers suivis par les Conseiller en Personnel (CP) a encore baissé pour s'établir à 88.3 dossiers/CP (-21%) et est légèrement supérieure à la moyenne nationale (+1.6%). En outre, le nombre d'inscriptions au chômage a également diminué par rapport à 2021 et ce, de l'ordre de -12.3%, grâce à une économie

valaisanne forte et le quasi plein-emploi. Le nombre d'entretiens de conseil et de contrôle s'est aligné sur la baisse du nombre de Demandeurs d'Emploi, avec une diminution de -21% par rapport à 2021. Enfin, le nombre de participants aux Journées d'Information a explosé en 2022 (+170.4%), dû à la reprise de celles-ci durant toute l'année.

### Activités au service des entreprises

**3ème édition du « Salon Quartier d'Affaires ».** En 2022, les ORP ont poursuivi leur collaboration avec le Salon Quartier d'Affaires, en organisant deux Forum Emploi VS, le 29.04.2022 à Monthey et le 16.09.2022 à Conthey. Ces événements ont permis de réunir des employeurs de différents secteurs et des Demandeurs d'Emploi (DE) de tous les ORP du Valais, avec à la clé, plusieurs personnes définitivement engagées sur le 1<sup>er</sup> marché du travail. Au vu du succès

rencontré dans ce partenariat privé/public, deux nouvelles éditions du Forum Emploi VS devraient être reconduites en 2023.

Enfin, les ORP ont également vu le nombre d'annonces de postes vacants augmenter en 2022, avec une hausse de 14.4% par rapport à 2021 dû à la pénurie de personnel et ce, tous secteurs confondus.

## Mesures de réinsertion sur le marché du travail (MMT)

L'assurance-chômage peut financer des mesures **fédérales** du marché du travail afin d'aider la réinsertion des personnes en recherche d'emploi. Le Canton du Valais finance également des mesures **cantonales** de réinsertion professionnelle pour des personnes qui n'ont pas ou plus droit aux mesures fédérales.

### Mesures fédérales

Mesures fédérales (financées par l'assurance-chômage)	Décisions 2021	Décisions 2022	Diff. annuelle
Cours	5'385	8'384	55.7%
Entreprises de pratique commerciale (EPCO)	290	247	-14.8%
Stages de formation (SF)	1'361	1'311	-3.7%
Programmes d'emploi temporaire (PET)	1'943	1'908	-1.8%
Semestres de motivation (SEMO)	567	479	-15.5%
Stages professionnels (SP)	85	72	-15.3%
Allocations d'initiation au travail (AIT)	136	130	-4.4%
Allocations de formation (AFO)	10	10	0.0%
Contribution aux frais de déplacement et de séjour (PESE)	29	22	-24.1%
Soutien à une activité indépendante (SAI)	47	52	10.6%
<b>Total</b>	<b>9'853</b>	<b>12'615</b>	<b>28.0%</b>

**Utilisation des mesures.** La participation aux mesures fédérales du marché du travail a connu une augmentation significative de plus de 28% en 2022 par rapport à l'année précédente. Cela provient essentiellement des cours de prise en charge des demandeurs d'emploi lors de leur inscription. De même les mesures de soutien à une activité indépendante ont été suivies avec plus de 10% d'augmentation. Ainsi, le nombre total de décisions de participation à des mesures du marché du travail en 2022 est comparable aux chiffres d'avant la pandémie.

Le taux de chômage très bas a également une influence sur l'utilisation des mesures, leur durée et leurs objectifs. Cela signifie que l'encadrement des personnes moins faciles à placer (chômage de longue durée) est plus intensif et que par conséquent, la collaboration interinstitutionnelle (CII) gagne encore en importance.

**Les mesures du marché du travail comme instrument de soutien pour une intégration facilitée sur le marché du travail.** Afin de répondre aux besoins pour le public-cible mentionné, des mesures ont été lancées pour optimiser la lutte contre le chômage de longue durée et favoriser ainsi l'intégration sur le marché du travail.

**Supported employment SE (projet pilote jusqu'en 2024).** Cette nouvelle mesure s'adresse aux personnes de plus de 50 ans sur le point d'arriver en fin de droit aux indemnités de chômage. Conduite sous la forme d'un essai-pilote national d'une durée de 3 ans, elle repose sur le concept de Supported employment (SE) également appelé emploi accompagné ou soutien à l'emploi. L'objectif est la réinsertion rapide et durable des participants : trouver le plus rapidement possible un emploi sur le premier marché et le conserver par des mesures de formation et/ou de soutien à l'entreprise (« first place, then train »). Le programme comprend trois phases distinctes : phase d'invitation à participer au programme (principe du volontariat), phase de placement (coaching intensif pendant 6 mois max. pour trouver une place de travail) et phase d'accompagnement, afin d'assurer la pérennité de l'intégration du demandeur d'emploi, phase durant laquelle le job coach peut, si besoin, décider de verser à l'employeur une indemnité destinée à couvrir ses charges et/ou proposer des mesures de formation afin d'adapter au mieux le collaborateur aux besoins du poste (« renforcement des compétences nécessaires »).

## Mesures cantonales de réinsertion

Mesures cantonales (financées par le Fonds cantonal pour l'emploi)	Décisions 2021	Décisions 2022	Diff. annuelle
Programmes de qualification (PQF)	165	230	39.4%
Allocations cantonales d'initiation au travail (AITc)	3	7	133.3%
<b>Total</b>	<b>168</b>	<b>237</b>	<b>41.1%</b>

**Utilisation des mesures.** La participation aux mesures cantonales a suivi la même tendance que les mesures fédérales, à savoir une augmentation importante de plus de 40%. Les programmes de qualification ont été plus sollicités que les autres mesures cantonales avec une participation de plus de 39%. La mesure en entreprise « allocations cantonales d'initiation au travail » a également eu une forte augmentation de

participation. Elle profite de la bonne situation économique et ainsi permet à des demandeurs d'emploi en fin de droit de se réinsérer sur le premier marché du travail. L'augmentation de l'activation est également liée à la problématique du chômage mentionnée ci-dessus, à savoir qu'aucun emploi n'est trouvé pendant le délai-cadre fédéral.

## VSlink

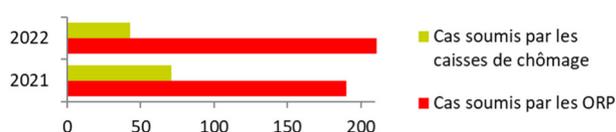
En 2022, une tendance claire s'est dessinée sur VSlink : le manque de personnel qualifié et l'essor de l'économie haut-valaisanne, en particulier de la Lonza, se sont fortement répercutés sur le nombre d'offres d'emploi publiées sur VSlink. Alors qu'en 2021, 1'709 postes avaient été publiés sur VSlink, 53% de postes supplémentaires ont pu être publiés

en 2022 pour atteindre les 2'621 annonces. Il s'agit là d'un chiffre record depuis le lancement de VSlink.

Cette importante augmentation des offres d'emploi est notamment due à un marché du travail favorable et à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui prévaut surtout dans certains secteurs.

## Examen de l'aptitude au placement – Traitement des oppositions

### Examen de l'aptitude au placement



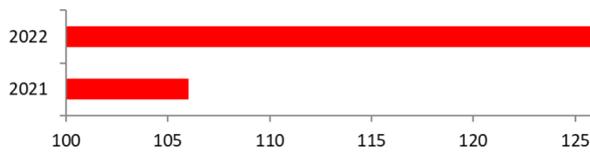
Pour avoir droit à l'indemnité de chômage, l'assuré doit notamment être apte au placement. Les ORP ont aussi pour tâche de contrôler que les assurés sont capables d'exercer un travail convenable et qu'ils sont disposés à le faire. 263 dossiers (220 cas soumis par les ORP et 43 cas soumis par les caisses de chômage) de demandeurs d'emploi ont été soumis à examen de ces conditions de droit en 2022, contre 261 en 2021.

## Procédures d'opposition

Oppositions selon les domaines		
Sanctions	445	78.0%
Aptitude au placement	36	6.0%
Exportation des prestations	21	4.0%
Mesures du marché du travail	9	2.0%
Mesures cantonales	5	1.0%
RHT/Intempéries	40	7.0%
Demandes de remise	13	2.0%

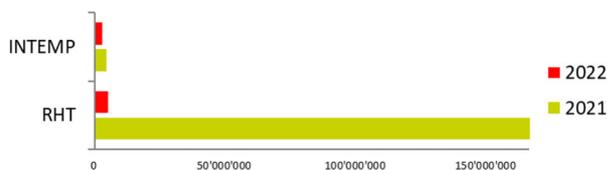
La procédure d'opposition permet au destinataire d'une décision d'obtenir un nouvel examen de son dossier avant qu'un juge ne soit éventuellement saisi. Les oppositions étaient principalement dirigées contre les décisions de sanction prononcées par les ORP (78.0%). Le bien-fondé des décisions initiales a, dans la grande majeure partie des cas, été confirmé par le SICT. Sur 1'000 oppositions traitées, seules 93 ont été admises ou partiellement admises.

## Ordonnances pénales



Les caisses de chômage demandent au SICT d'intervenir lorsqu'elles ne parviennent pas à obtenir des employeurs tous les renseignements et documents nécessaires à la constitution du dossier d'un assuré. En 2022, 156 dossiers de ce type ont été ouverts et 18 ordonnances pénales ont été prononcées par le SICT.

## Indemnités en cas de RHT – Indemnités en cas d'intempéries (INTEMP)

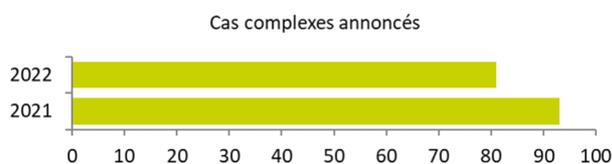


Le recours à l'**indemnité en cas de RHT** a très largement baissé en 2022, après les années 2020 et 2021 marquées par la pandémie COVID-19. Cela démontre également la vitalité de notre économie et une situation de quasi plein-emploi.

L'**indemnité en cas d'INTEMP** est utilisée par le secteur de la construction. Le recours à cette indemnité est tributaire avant tout de la rigueur de l'hiver en début d'année.

## Collaboration interinstitutionnelle (CII)

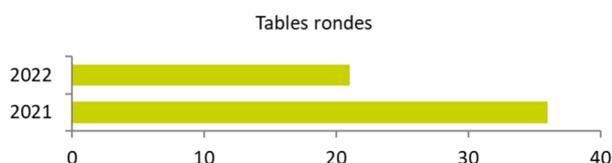
*La CII Valais vise la collaboration entre les institutions qui œuvrent à la réinsertion professionnelle et sociale des bénéficiaires. Elle met en commun des méthodes de travail et des mesures. Sur le terrain, la CII se traduit par des valeurs partagées et une expertise au service d'une stratégie d'insertion.*



La CII Valais s'est réorganisée suite à l'intégration du Service des hautes écoles (SHE) et au retrait d'Addiction Valais et de la SUVA. Approuvée par le Conseil d'Etat, les adaptations à la Convention CII sont effectives au 1<sup>er</sup> juillet 2022.



Du fait de certains changements légaux, le catalogue CII des mesures de réinsertion professionnelle et sociale a été totalement réactualisé.



Au niveau bilatéral, la collaboration entre le Service de l'application des peines et des mesures (SAPEM) et le SICT s'est renforcée par l'élaboration d'une Convention cadre complétée par des contrats de prestations relatifs aux personnes suivies par les ORP et les unités du SAPEM.

Plus d'informations sont disponibles sur le rapport annuel de la CII Valais – [www.vs.ch/cii](http://www.vs.ch/cii)

## 7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Dépenses et financement

Les coûts relatifs au chômage, notamment les salaires, sont en grande partie financés par le **fonds fédéral de compensation de l'assurance-chômage** et ne sont donc pas à la charge du Canton. Le **Fonds cantonal pour l'emploi** finance des frais non pris en compte par l'assurance-chômage, notamment des mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle destinées à des personnes en fin de droit.

Comme le prévoit la législation fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) et la loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (LEMC), l'effectif du personnel doit être continuellement adapté à l'évolution du chômage, aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

	2022			2021	Différence
	Dépenses	Financement			
		Assurance-chômage (AC)	Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)		
<b>Total frais d'exploitation</b>	<b>30'661'801</b>	<b>30'579'344</b>	<b>82'457</b>	<b>31'646'597</b>	<b>-3.1%</b>
Total MMT fédérales	19'725'962	19'725'962		20'132'128	-2.0%
Total MMT cantonales	2'851'405		2'851'405	3'022'336	-5.7%
<b>Total mesures marché du travail</b>	<b>22'577'367</b>	<b>19'725'962</b>	<b>2'851'405</b>	<b>23'154'464</b>	<b>-2.5%</b>
Contrats d'activité professionnelle (LEMC)	70'974		70'974	89'754	-20.9%
Indemnités journalières	185'313'534	185'313'534		250'706'788	-26.1%
Indemnités réduction de l'horaire de travail (RHT)	5'205'440	5'205'440		166'510'216	-96.9%
Indemnités intempéries (INTEMP)	2'956'413	2'956'413		4'491'259	-34.2%
Indemnités insolvabilité	684'921	684'921		1'366'725	-49.9%
<b>Total indemnités</b>	<b>194'160'308</b>	<b>194'160'308</b>		<b>423'074'987</b>	<b>-54.1%</b>
Participation cantonale aux coûts du fonds fédéral		-7'625'000	7'625'000		
<b>TOTAL</b>	<b>247'470'450</b>	<b>236'840'614</b>	<b>10'629'835</b>	<b>477'965'802</b>	<b>-48.2%</b>
<i>Nombre moyen de chômeurs en Valais</i>			4'111	5'755	-28.6%
<i>Taux de chômage moyen en Valais</i>			2.3%	3.2%	-0.9 pt

**Chômage 2022 en Valais : dépenses et financement**  
(Situation en mars 2022. Certains montants pourraient être modifiés ultérieurement)

## Publications

### Bulletin statistique mensuel

**Bulletin statistique** : La situation sur le marché du travail en Valais, publication mensuelle

-> Le bulletin statistique mensuel peut être téléchargé sur notre site Internet :

<https://www.vs.ch/web/sict/bulletin-statistique-du-chomage>.

-> Les communiqués pour les médias peuvent être consultés sur notre site Internet :

<https://www.vs.ch/web/sict/communiques>.

### Communiqués pour les médias

« La situation sur le marché du travail en Valais », communiqué mensuel

« Valaisroule – L'été 2022 sera encore plus beau », 25 mai 2022

## Intervention parlementaire

Interpellation 2022.11.498, Jean-Philippe Gay Fraret UDC,

"Chômage saisonnier hivernal : un état des lieux et des pistes de solution ?"

## Adresses utiles

**Service de l'industrie, du commerce et du travail,**

Av. du Midi 7, 1950 Sion, [www.vs.ch/sict](http://www.vs.ch/sict),

☎ 027 606 73 10, [sict-diha@admin.vs.ch](mailto:sict-diha@admin.vs.ch)

**RAV Oberwallis,** Viktoriastrasse 15, 3900 Brig,

☎ 027 606 94 50, [ravoberwallis@admin.vs.ch](mailto:ravoberwallis@admin.vs.ch)

**ORP Sierre,** Route de la Bonne-Eau 20, 3960 Sierre,

☎ 027 606 94 00, [orpsierre@admin.vs.ch](mailto:orpsierre@admin.vs.ch)

**ORP Sion,** Place du Midi 40, 1950 Sion,

☎ 027 606 93 00, [orpsion@admin.vs.ch](mailto:orpsion@admin.vs.ch)

**ORP Martigny,** Rue du Léman 29, 1920 Martigny,

☎ 027 606 92 21, [orpmartigny@admin.vs.ch](mailto:orpmartigny@admin.vs.ch)

**ORP Monthey-St-Maurice,** Rue du Coppet 2, Case postale 1211, 1870 Monthey,

☎ 027 606 92 50, [orpmonthey@admin.vs.ch](mailto:orpmonthey@admin.vs.ch)

**Bureau de la Collaboration Interinstitutionnelle CII,**

c/o Service de l'industrie, du commerce et du travail, Av. du Midi 7, 1950 Sion, [www.vs.ch/cij](http://www.vs.ch/cij),

☎ 027 606 73 10, [anne-francoise.beney@admin.vs.ch](mailto:anne-francoise.beney@admin.vs.ch)

## Abréviations

<b>AC</b>	Assurance-chômage	<b>OFS</b>	Office fédéral de la statistique
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange	<b>ORP</b>	Office régional de placement
<b>AFO</b>	Allocation de formation	<b>ORTE</b>	Observatoire romand et tessinois de l'emploi
<b>AI</b>	Assurance-invalidité	<b>OVE</b>	Observatoire valaisan de l'emploi
<b>AIT</b>	Allocation d'initiation au travail	<b>PESE</b>	Contribution aux frais de déplacement et de séjour
<b>AITc</b>	Allocation cantonale d'initiation au travail	<b>PET</b>	Programme d'emploi temporaire
<b>ALCP</b>	Accord sur la libre circulation des personnes	<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>CII</b>	Collaboration interinstitutionnelle	<b>PQF</b>	Programme cantonal de qualification
<b>CP</b>	Conseiller en Personnel	<b>RHT</b>	Indemnités pour réduction de l'horaire de travail
<b>CTVS</b>	Commission tripartite cantonale « Travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir »	<b>SAI</b>	Soutien à une activité indépendante
<b>EPCO</b>	Entreprise de pratique commerciale	<b>SECO</b>	Secrétariat d'État à l'économie
<b>EPT</b>	Equivalent plein temps	<b>SEMO</b>	Semestre de motivation
<b>FCE</b>	Fonds cantonal pour l'emploi	<b>SF</b>	Stage de formation
<b>INTEMP</b>	Indemnités en cas d'intempéries	<b>SICT</b>	Service de l'industrie, du commerce et du travail
<b>LACI</b>	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité	<b>SP</b>	Stage professionnel
<b>LEMC</b>	Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs	<b>UE</b>	Union Européenne
<b>MMT</b>	Mesure du marché du travail		